

REPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/1667/2011

ATAS/751/2011

COUR DE JUSTICE

Chambre des assurances sociales

Arrêt du 17 août 2011

4^{ème} Chambre

En la cause

Madame P_____, domiciliée à Carouge, comparant avec
élection de domicile en l'étude de Maître Florian BAIER

recourante

contre

SWICA ASSURANCE-MALADIE SA, p.a. SWICA
ORGANISATION DE SANTE, sise boulevard de Grancy 39, 1001
Lausanne

intimée

**Siégeant : Juliana BALDE, Présidente; Christine LUZZATTO et Hans KERN, Juges
assesseurs**

Vu le recours du 3 juin 2011 déposé par Madame P_____, par l'intermédiaire de son conseil, Me Florian BAIER, avocat, contre les courriers recommandés de SWICA ORGANISATION DE SANTE (ci-après SWICA) datés des 3 et 10 mai 2011, enregistrés sous les numéros de cause A/1667/2011 et A/1670/2011 ;

Vu la réponse du 30 juin 2011 de SWICA;

Vu le courrier du 22 juillet 2011 du conseil de la recourante indiquant que cette dernière retire son recours ;

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES**

Statuant

Préalablement :

1. Ordonne la jonction des causes A/1667/2011 et A/1670/2011 sous A/1667/2011.

Cela fait :

2. Prend acte du retrait du recours .
3. Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

La présidente

Isabelle CASTILLO

Juliana BALDE

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le